



**ANNEXE 1 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE  
POUR L'AGREMENT DE GARDIEN DE FOURRIERE**

Le candidat devra fournir un dossier comportant les documents suivants :

- une lettre de candidature ;
- une lettre d'engagement à respecter les termes du cahier des charges ;
- la copie de la pièce d'identité du candidat ;
- la preuve de l'existence juridique légale de la société (extrait original Kbis du RCS ou extrait original du registre des métiers de moins de deux ans) ;
- la preuve de la régularité des obligations fiscales et sociales (attestation Trésor public et URSSAF si salariés) ;
- la liste des véhicules avec leurs caractéristiques techniques et leurs équipements ;
- la copie des certificats d'immatriculation, des procès-verbaux de contrôle technique et des attestations d'assurance pour tous les véhicules concernés ;
- la liste des personnels avec leur qualification, la copie de leur permis de conduire et de leur pièce d'identité ;
- la copie de l'acte de propriété ou du bail locatif ;
- les plans du site d'implantation avec mention des accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- la description détaillée, avec inventaire, des caractéristiques et des équipements du local

- la description détaillée, avec inventaire, des caractéristiques et équipements du terrain (type de clôture, nombre d'accès, modalités de surveillance, superficie, capacité de stockage, etc.) ;
- la description des modalités d'accueil du public (horaires, jours d'accueil, modalités de paiement, etc.) ;
- une attestation d'assurance professionnelle pour l'activité concernée.